



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'Europe s'invente chez nous



Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Saint-Louis Agglomération

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

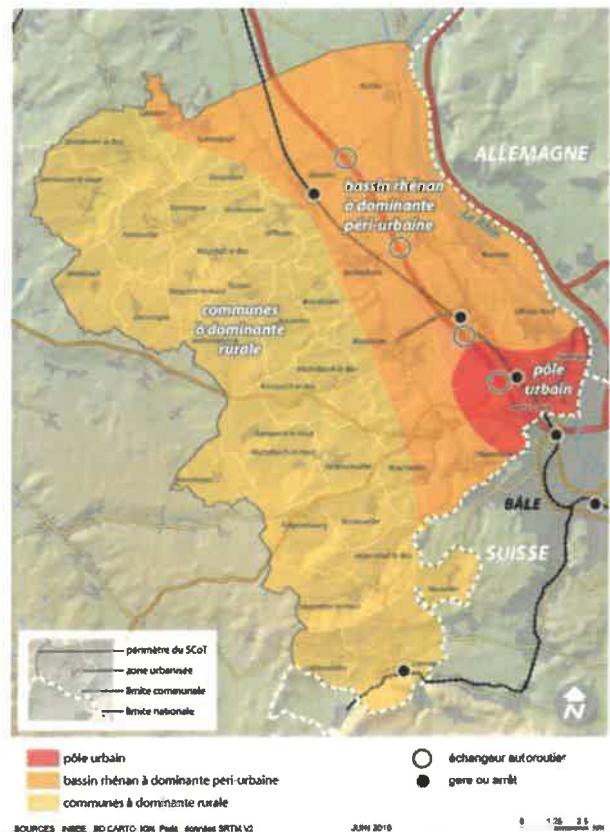
- Une volonté commune de l'État et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région :
 - 3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté... ;
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport... ;
 - Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte du territoire de Saint-Louis Agglomération au 29 juin 2021

- Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI : Saint-Louis Agglomération

Ce périmètre regroupe 40 communes pour une population de 80 298 habitants.



- Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
PCAET	En cours (à finaliser en 2021)	EPCI
Cit'ergie		EPCI
Cit'ergie		Ville de Saint-Louis
TEPCV	10 octobre 2016	Ville de Saint-Louis
Contrat de territoire Eau Climat (Agence de l'Eau)	02 octobre 2020	EPCI + Ville de Saint-Louis
Contrat d'objectif territorial (ADEME)	En cours en vue de la signature	EPCI
Contrat local de santé	En cours en vue de la signature	EPCI
Quartier prioritaire de la politique de la Ville + ANRU	24 juin 2015	Ville de Saint-Louis - quartier de la gare
Pacte Ville Moyenne	2019	Ville de Saint-Louis - Cœur de Ville
Territoire d'industries	18 mars 2019	Sud Alsace

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie du territoire

I. Les principaux enjeux du territoire

1) Des enjeux de cohésion territoriale

Le territoire occupe une position stratégique au carrefour de plusieurs agglomérations structurantes.

Ce positionnement territorial induit de fortes connexions avec les territoires limitrophes de l'agglomération trinationale de Bâle et des relations partenariales avec les territoires voisins de Mulhouse Alsace Agglomération et du Sundgau.

Au niveau du paysage et de la morphologie urbaine, le territoire se caractérise globalement par deux typologies différentes délimitées par la rupture topographique du talus « oriental », avec à la clé des enjeux de cohésion territoriale :

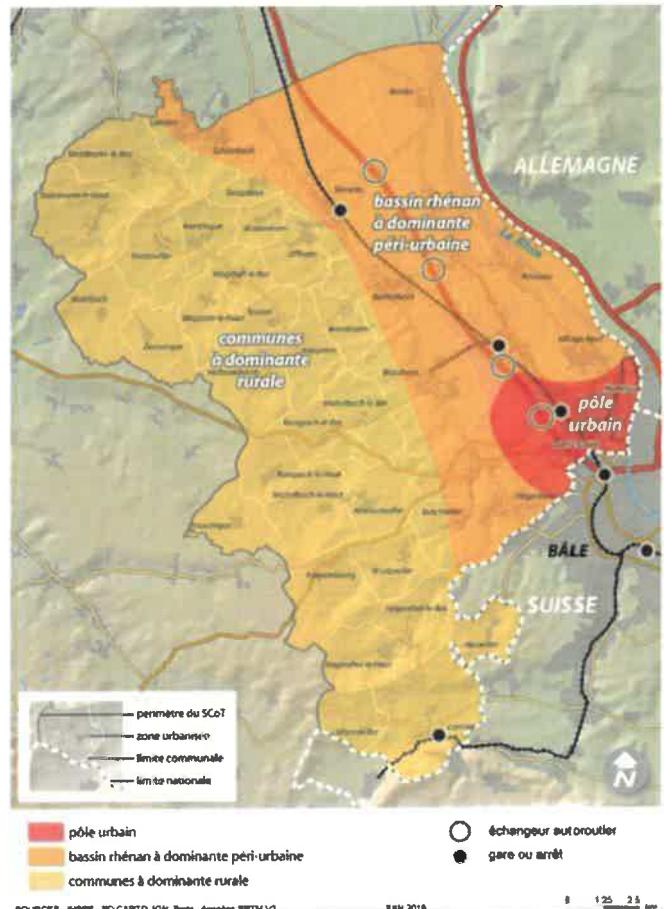
► La plaine rhénane :

Ce secteur regroupe le pôle urbain principal et les pôles secondaires, concentre les communes les plus fortement peuplées et les plus urbaines, les principales zones économiques et équipements administratifs et culturels du territoire.

Il se caractérise également par la présence des principales voies de communication orientées Nord-Sud avec en particulier l'autoroute A35 et la ligne ferroviaire Strasbourg-Bâle.

Une autre spécificité de cette partie du territoire est la présence de l'EuroAirport qui assure la connexion de toute l'agglomération trinationale au reste de l'Europe et comporte un tissu important d'entreprises industrielles.

Les principaux éléments de paysage sont constitués par le Rhin, la réserve naturelle nationale de la Petite Camargue Alsacienne sur 900 ha composée de forêts alluviales et de zones humides, et par la forêt de la Hardt qui débute au Nord du territoire.



► La partie sundgauvienne :

Dotée d'un paysage vallonné avec une forte qualité paysagère et environnementale, elle regroupe les communes à dominante rurale avec des noyaux urbains de petite et moyenne taille et des espaces ruraux composés de terres agricoles et de forêts de hêtres.

Dans ce secteur, l'économie est essentiellement tournée vers les activités présentielles et l'agriculture.

2) Des enjeux spécifiques liés à la forte intégration du territoire au sein de l'agglomération trinationale de Bâle

Le territoire est fortement marqué par son intégration dans l'agglomération trinationale de Bâle (900 000 habitants).



Cette situation crée des interdépendances très fortes dans tous les domaines (économique, mobilité, foncier, croissance démographique).

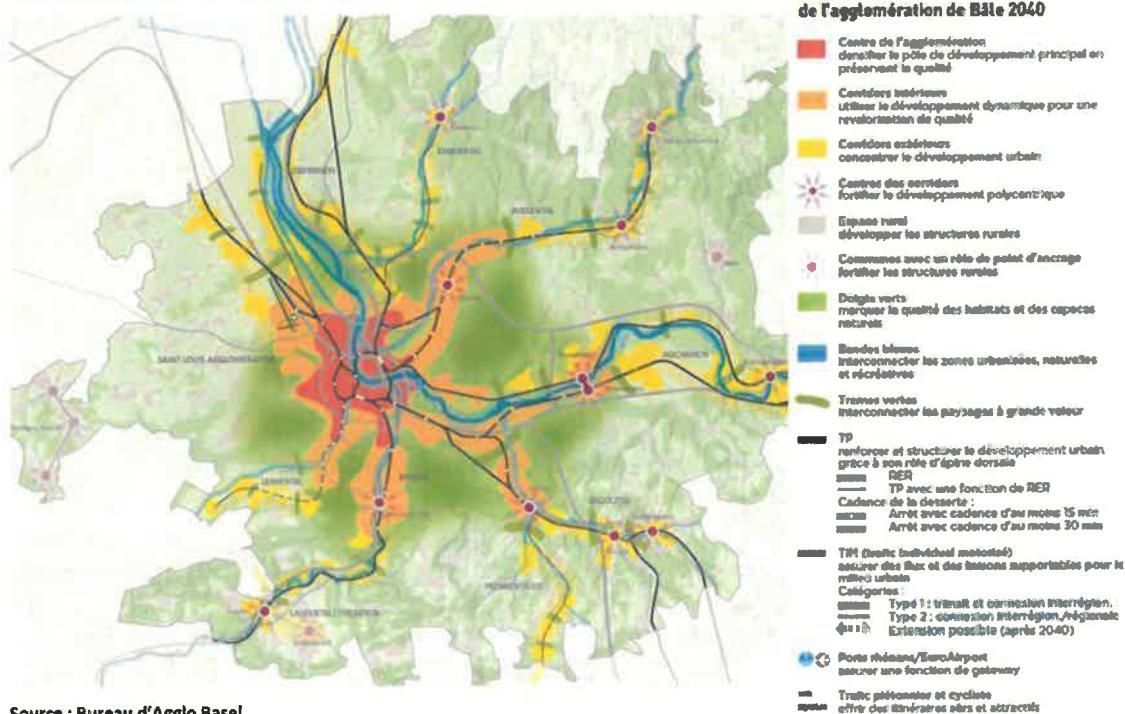
À travers cette intégration, le territoire bénéficie de deux atouts de premier plan :

a) Une accessibilité exceptionnelle

SLA bénéficie d'un réseau multimodal d'infrastructures particulièrement complet et développé :

- l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg se développe au cœur du territoire de SLA : Classé 7^{ème} aéroport français et 3^{ème} aéroport suisse, 9 millions de passagers en 2019 avec plus de 120 destinations dans 30 pays par vols directs, il dessert toutes les capitales européennes et propose également de nombreuses liaisons intercontinentales directes et par le biais des principaux hubs européens. Par ailleurs, en connexion avec les industries suisses, l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg a développé une importante activité de fret, avec notamment la mise en place en 2021 d'une première ligne transatlantique régulière ;
- Un réseau autoroutier connecté aux grands axes Nord-Sud et Est-Ouest européen par le biais de l'autoroute A 35 et la RD 105 ;
- L'une des voies ferrées les plus empruntées d'Europe (Strasbourg-Bâle) connectée aux réseaux ferrés suisses et allemands ;
- La voie fluviale avec le Rhin connecté aux grands ports maritimes de la mer du Nord (Anvers, Rotterdam, Zeebrugge) et un port qui bénéficie d'une desserte trimodale (fer-route-eau) ;
- Un réseau de transports urbains connecté à celui de Bâle (trams et bus transfrontaliers).

Illustration 1 : Vision d'avenir 2040



b) Un contexte économique très favorable

Le rayonnement de l'économie bâloise, et de ses marges (cantons de Bâle-Ville/Bâle Campagne, d'Argovie et de Soleure) attire une population croissante de travailleurs frontaliers de France et d'Allemagne se rendant quotidiennement dans les entreprises suisses.

Ainsi, au sein du territoire de SLA, plus de 50 % des actifs travaillent hors du territoire dont 75 % en suisse, avec à la clé, un revenu moyen par habitant plus élevé que les moyennes départementales et nationales (23 640 € contre 14 700 à l'échelle nationale).

L'intégration dans la métropole bâloise est également à l'origine d'un tissu économique dynamique sur SLA (environ 30 000 emplois en croissance d'environ 1% par an) qui se démarque par l'importance des capitaux étrangers, particulièrement suisses et allemands, et par la diversité des activités stratégiques : pharmacie (2 000 emplois : Novartis, DSM, Delpharm, Elanco, Weleda,...), aéronautique (2 500 emplois : Jet Aviation, Amac, ASB, Nomad), chimie-plasturgie (1 500 emplois : BASF, TFL, EMI, SAF, Top Industrie,...), mécanique électronique (1 500 emplois : Cryostar, Diehl Metering, Endress Hauser, Sterling,...) recherche fondamentale et appliquée (500 emplois : ISL franco-allemand, Holo3,...).

► D'importants flux pendulaires de transit :

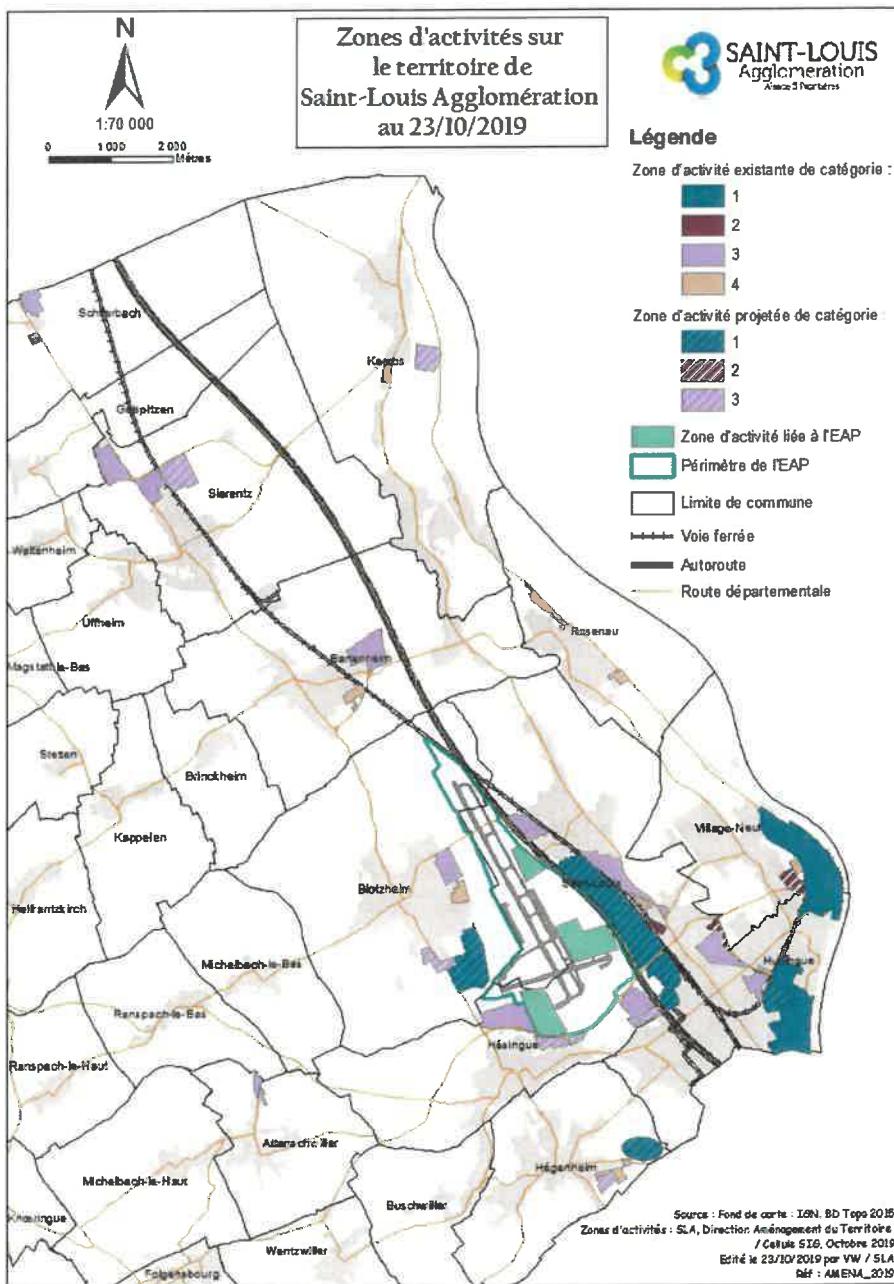
La très forte polarisation des emplois vers Bâle est à l'origine de nombreux déplacements pendulaires (33 000 par jour de la France vers la Suisse, 10 000 par jour de la France vers l'Allemagne) et d'une circulation de plus en plus dense sur le territoire. Ce trafic est généré à la fois par les travailleurs frontaliers issus de SLA, mais aussi par ceux issus de l'extérieur de notre territoire et qui le traversent.

L'organisation et la maîtrise des flux de déplacement constituent donc un enjeu majeur de SLA qui dépassent le seul cadre de notre périmètre. À cet égard, la coopération transfrontalière dans ce domaine (Agglo Basel, ETB), tout comme les partenariats avec les différentes autorités compétentes en matière de mobilité côté français constituent un élément primordial.

► Une forte dépendance économique vis-à-vis de la Suisse

Cette forte polarisation des emplois conduit à un rapport emplois/actifs déséquilibré (61 emplois sur le territoire pour 100 résidents actifs contre 90 à l'échelle régionale).

Ceci génère une forte dépendance de l'emploi par rapport à l'économie suisse (la réciproque est également vraie, le pourcentage de frontaliers dépasse parfois les 20% dans les cantons suisses voisins), ce qui implique pour SLA un enjeu de re-concentration des emplois sur son territoire et d'accompagnement du développement de son tissu économique.



Légende :

Catégorie 1 : Zones d'activités ayant pour vocation de soutenir le développement économique et industriel du territoire, par l'accueil d'entreprises dont les besoins fonciers sont importants. Par ailleurs, elles recouvrent également des zones de rayonnement régional, national ou international, de nature à développer l'attractivité globale du territoire largement au-delà du périmètre du SCOT.

Catégorie 2 : Il s'agit des entrées de Pays (depuis la Suisse et l'Allemagne), qui ont vocation à accueillir des activités à forte valeur ajoutée dans un environnement de grande qualité.

Catégorie 3 : Les ZAE de type 3 sont des zones mixtes de dimensionnement « moyen » à l'échelle de l'ensemble des ZAE de Saint Louis 3 Frontières (entre 10 et 30 ha dans la plaine du Rhin et au-delà de 5 ha dans les collines du Sundgau), qui ont pour vocation l'accueil et le développement d'entreprises de nature et de rayonnement hétérogènes. Ces zones permettent d'accueillir des activités économiques dont les secteurs d'activités sont complémentaires aux ZAE de types 1 et 2, et dont les besoins fonciers sont plus modérés.

Catégorie 4 : Les ZAE de type 4 regroupent l'ensemble des zones de faible dimensionnement, permettant le développement d'activités de rayonnement plus local, répondant à une logique de proximité. Elles sont en ce sens vouées à accueillir prioritairement les petites industries locales, les activités artisanales en particulier celles qui relèvent du secteur BTP.

► Une forte pression démographique et foncière

L'attractivité économique de la métropole trinationale suscite l'installation chaque année de milliers d'habitants.

Le différentiel des prix du foncier entre les trois parties de l'agglomération trinationale (rapport de 1 à 8) génère pour la partie française la croissance démographique la plus forte de la métropole trinationale et de la Région Grand Est (+ de 1% par an, contre en moyenne 0,1 % Grand Est, 0,5 % côté Suisse, 0,1 % M2A, 0 % Sundgau).

Il en résulte une très forte pression foncière sur le territoire pour répondre aux besoins de logement (775 logements/an), qui nécessite une vigilance particulière sur la consommation foncière et la préservation et la mise en réseau des espaces naturels et agricoles, mais aussi une forte tension à la fois sur le logement :

- Un taux de vacance en baisse et nettement inférieur à celui du département et des territoires voisins : 7,2 % des logements contre 11 % sur M2A et 9,3 % sur la CC Sundgau ;
- une demande d'accès au logement social plus forte que sur le département : 3,49 demandes/attribution contre 2,63 sur M2A et le Sundgau) ;
- une intensité de la construction neuve (ratio nombre de logements construits pour 1 000 ménages) nettement plus forte que sur les territoires voisins et le département : 20,6 contre 6,4 sur M2A et 9,9 sur le Sundgau ;
- mais aussi sur les prix de l'immobilier avec un prix médian des appartements neufs à 3 750 €/m² contre 3 550 €/m² sur M2A et 3 220 €/m² sur le Sundgau.

En parallèle, la nécessaire réduction de la consommation foncière a pour corollaire une densification des opérations de construction qui implique de porter une attention spécifique à la qualité de vie. Cette attention doit être portée tant sur le plan de conception des développements urbains que sur leur positionnement à proximité des lieux de détente et de ressourcement.

3) Des enjeux de transition écologique et énergétique

En novembre 2019, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la motion pour l'urgence climatique. En décembre 2020 le conseil a adopté le premier volet du PCAET présentant le diagnostic territorial et la stratégie sur les secteurs les plus impactant.

La communauté d'agglomération finalise actuellement son PCAET. L'objectif est d'arrêter ce document réglementaire au premier semestre 2021. Il doit suivre les trajectoires et objectifs donnés par la SNBC et le SRADDET en tenant compte des caractéristiques spécifiques de ce territoire : croissance démographique, dynamisme économique, échanges transfrontaliers, multiplicité des acteurs de l'énergie.

En termes de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, les 4 secteurs à enjeux sont :

- le transport/trafic routier
- le résidentiel/habitat
- l'industrie
- les autres transports, notamment l'aérien

Les deux premiers secteurs représentent 54% des émissions de Gaz à Effet de Serre, d'où la priorité donnée au développement des mobilités durables et à la rénovation massive des logements. De même, comme sur beaucoup de territoires français, on observe une grande dépendance aux produits pétroliers (carburants, fioul et gaz). Il y a donc également un enjeu de développement massif des énergies renouvelables et de récupération.

Par ailleurs, SLA est également concernée par des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, sur les aspects qualitatif et quantitatif. Le territoire de SLA est intégré au bassin versant de l'Ill Nappe Rhin et sa superficie (270 km²) représente près de 13 % du bassin élémentaire Ill-Nappe-Rhin (2 133 km²). L'industrie est très présente sur le territoire et constitue un secteur très dynamique. L'agriculture est aussi importante avec une très grande part consacrée au maïs. Le Rhin canalisé au XIX^e siècle constitue aujourd'hui un axe majeur pour assurer le transport fluvial à grand gabarit et la production d'énergie hydroélectrique. Ces aménagements ont détruit une grande partie des zones humides. En conséquence, parmi les 9 masses d'eau situées sur le territoire, seules les masses d'eau « le Canal de Huningue » et le « Rhin 1 » sont en bon état. Trois masses d'eau sont en état écologique moyen, peu éloignées de l'objectif de bon état. Quatre masses d'eau ont un état écologique particulièrement dégradé, compte tenu de l'ampleur des pressions rapportées au faible débit d'étiage. En effet, elles font notamment l'objet de prélèvements via les sources utilisées pour l'adduction d'eau potable présentes sur leur bassin versant.

II. Le projet de territoire : orientations et priorités

Ce projet de territoire, dénommé **Vision d'Avenir 2030** a été élaboré pour la première fois en 2017 à l'occasion de la création de Saint-Louis Agglomération et vient de faire l'objet d'une actualisation, au printemps 2021, mettant l'accent sur la transition énergétique et écologique comme axe transversal, irriguant tous les autres axes.

La Vision d'Avenir et ses priorités s'articulent autour de trois orientations :

- 1) **Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables ;**
- 2) **Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions ;**
- 3) **Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous.**

1) Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables

Saint-Louis Agglomération est depuis toujours un territoire d'échanges, de circulations, de flux et de transits, du fait de sa position transfrontalière, de son insertion dans l'agglomération bâloise, et de sa position dans l'armature urbaine alsacienne. Plus le territoire se développe, plus il est attractif, et plus sa capacité à proposer un ensemble de solutions multimodales et intermodales de déplacement (transport en commun, automobile, mobilité active) devient essentiel.

Cette orientation se traduit par cinq priorités :

► Priorité au développement des transports en commun structurants

Saint-Louis Agglomération va poursuivre l'organisation de ce carrefour qu'elle constitue par une offre de transports en commun structurants en site propre. C'est un investissement qui nécessite des partenariats forts et durables avec la Suisse, l'Allemagne mais aussi les grands opérateurs de mobilité et d'infrastructure en France que sont la Région, l'Etat, SNCF réseau et désormais la CeA. Le schéma « Cœur d'agglomération » sera, pour les années à venir, le document de référence de cette priorité.

L'effort se concentre nécessairement sur la fluidité et la connectivité du carrefour central, qui occupe toute l'unité urbaine de Saint-Louis. Mais il n'a de sens que si les dessertes sont fréquentes et fonctionnelles tout au long de l'axe nord-sud de Mulhouse/Bâle et de l'axe est-ouest de Lörrach/Altkirch.

► Réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité

Le déploiement du réseau de mobilité douce a commencé. Une première tranche importante de travaux sera réalisée durant le mandat 2020-2026. Une autre devra suivre ultérieurement : c'est par un maillage fin que ce réseau de proximité prendra tout son sens. Une part de ce réseau est à réaliser en site propre pour des raisons de sécurité, une autre pourra emprunter le réseau viaire local, moyennant des aménagements pour partager les usages de la chaussée.

Ce réseau prendra une dimension trinationale, par exemple via Leymen et se connectera aussi au nord sur celui de la M2A via Steinbrunn-le-Haut et à l'ouest sur celui de la communauté de communes Sundgau. L'usage de ce réseau est double : quotidien, dans le cadre des déplacements domicile-études, domicile-travail ou domicile-commerces et services ; et récréatif, sportif et touristique, y compris pour l'itinérance de grande portée (EuroVéloRoutes).

► **Résolution des points noirs de la circulation automobile :**

L'objectif est de changer les usages avec moins « d'autosolisme », plus d'autopartage et plus d'intermodalité, même si la voiture individuelle sera encore utilisée surtout dans la partie du territoire qui ne pourra pas être entièrement desservie par un réseau significatif de transports en commun.

► **Engagement dans le management de la mobilité durable :**

Le management de la mobilité durable est l'ensemble des solutions qui impliquent moins des travaux d'infrastructures que de nouvelles façons de se servir de celles qui existent, pour les rendre plus efficaces : chrono-aménagement (signalétique des distances-temps), voies partagées/apaisées, covoiturage et nouvelles formes de covoiturage, outils numériques pour les usagers mobiles, intégration tarifaire des transports en commun, etc. Ces initiatives se déployeront en prenant en compte les solutions potentiellement existantes ou en gestation dans les territoires voisins, notamment m2A et la communauté de communes du Sundgau.

► **Réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) :**

Cette priorité qui est un objectif transversal à toutes les priorités précédentes a pour conséquence de financer le développement des nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité, le basculement vers les nouveaux carburants non fossiles ou moins polluants (électricité, hybride, hydrogène, biogaz), à condition de les rendre disponibles partout dans le territoire et la recherche d'une certaine sobriété dans l'économie des déplacements, notamment grâce aux solutions d'accès à distance, comme le télétravail.

ZOOM TRANSITION

Agir sur les mobilités, en renforçant les parts modales des transports en commun, du vélo et de la marche, et en réduisant la part modale de la voiture individuelle est la priorité de l'agglomération, étant donné l'impact des transports routiers sur la qualité de vie et les indicateurs climat (GES, énergies fossiles, qualité de l'air).

2) Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions

Une métropole et des villages : c'est le paradoxe et la force du territoire de la Communauté de Saint-Louis Agglomération, et c'est ce que sa Vision d'avenir doit viser à « faire tenir ensemble ». La métropole, c'est Bâle, mais l'unité urbaine que constituent Saint-Louis et ses communes voisines en sont la partie française, et ses fonctions sont appelées à se renforcer et à monter en gamme. Les villages, c'est la partie Sundgauvienne du territoire et la réalité structurante pour la plus grande part du territoire.

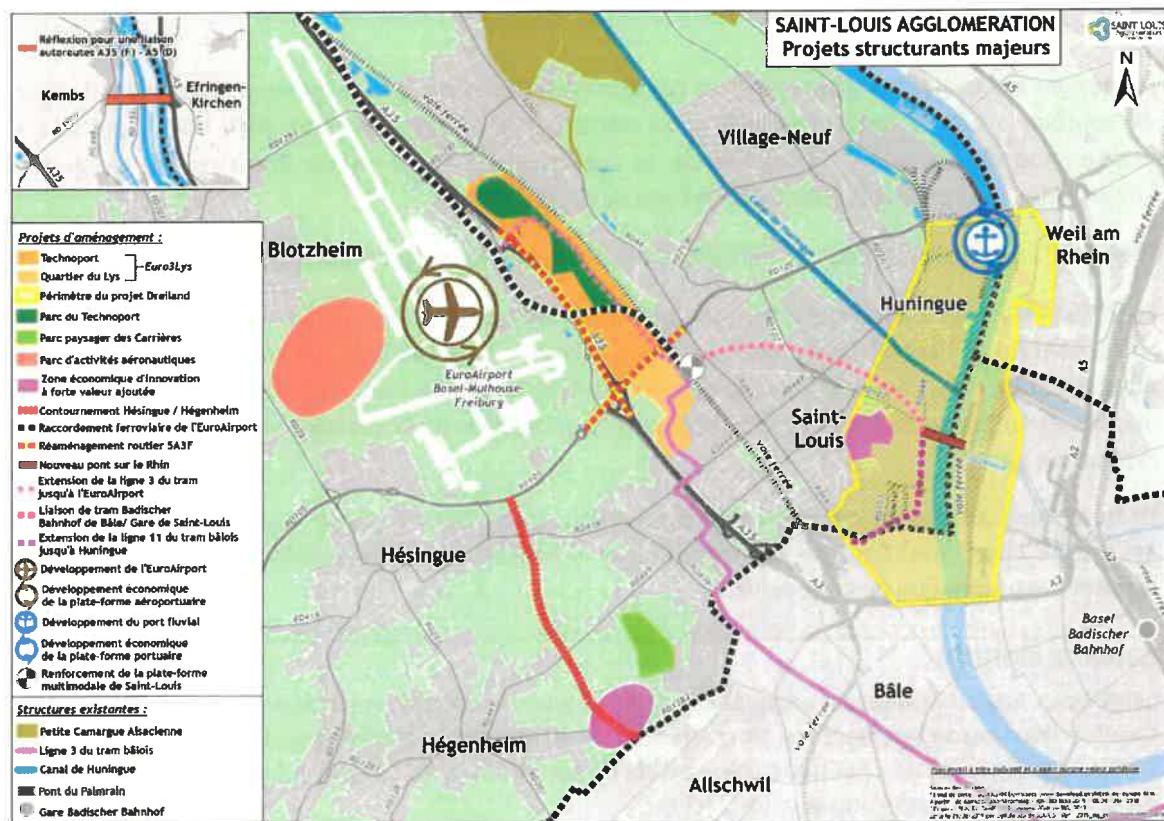
Notre vision du développement métropolitain n'oppose pas l'urbain et le rural, les villes et les campagnes, la forte et la faible densité. Au contraire, elle veut maintenir cette diversité de situations, et de modes de vie et d'occupation de l'espace. C'est grâce au développement métropolitain et à sa prospérité que la Communauté aura les moyens d'aider à faire vivre durablement la campagne et ses villages, et c'est grâce à eux qu'elle pourra tenir une place spécifique dans le développement de la région métropolitaine trinationale.

Cette orientation se traduit par trois priorités :

► **Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines :**

La partie française de la métropole trinationale est forte de sa base industrielle, appuyée sur de grands comptes, dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la cosmétique, de la mécanique, de la métrologie, de la plasturgie et de l'aéronautique. Elle l'est aussi de plus en plus pour ses fonctions tertiaires de recherche et d'innovation, de finance, et de tout ce qui sert l'efficacité métropolitaine (commerces, artisanat, services, hébergement et restauration).

La Vision d'avenir est de s'inscrire résolument dans le développement métropolitain bâlois, en accueillant une part des fonctions métropolitaines qui gagneront à se répartir sur l'ensemble de la métropole trinationale, qu'il s'agisse de fonctions productives, ou de service aux ménages et aux entreprises. Mais il s'agit désormais de le faire en s'engageant, y compris dans le cadre trinational, dans un modèle métropolitain plus écologique, plus attentif à l'économie locale de ses ressources, à son métabolisme territorial, à son respect de l'environnement, et ses contributions à la lutte globale contre le changement climatique.



► **Soutien au développement des fonctions spécifiques de l'espace rural :**

Ce soutien se traduit par la mise en place d'un programme de travail intitulé « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! ». Elle a pour objectif de :

- Faire reconnaître l'agriculture comme une activité structurante pour le territoire et ses paysages. Pour ce faire, la collectivité se donne notamment pour objectif de développer des coopérations entre les agriculteurs et la collectivité pour la réalisation de missions d'intérêt général et de réfléchir à la structuration de filières permettant de créer de nouveaux débouchés économiques.
- Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets alimentaires locaux.
- Promouvoir le « Vivre ensemble » et recréer du lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent, afin de permettre une meilleure compréhension des uns et des autres.
- Structurer et développer une offre touristique lisible de tourisme vert en fédérant les acteurs autours de projets structurants et de pôles d'attractivités.
- Accompagner et faciliter les projets des communes ou privés en matière d'aménagement ou d'équipement de sites récréatifs et touristiques.

► **Affirmation de l'engagement écologique du territoire :**

Une démarche porte cet engagement, c'est l'établissement d'un contrat de territoire EAU & CLIMAT avec l'agence de l'eau dont la signature a eu lieu en octobre 2020.

Cette ambition se décline concrètement en 4 grands axes de travail et 50 actions ciblées pour un montant d'investissement de 19,4 millions d'euros pour lequel l'agence de l'eau Rhin-Meuse apportera un soutien de 9,5 millions d'euros.

Le premier axe concerne l'atténuation et l'anticipation des effets du changement climatique. Il s'agira de concilier « eau et nature en ville », de participer activement au Plan Rhin Vivant qui vise la renaturation du fleuve sur l'ensemble de sa rive française et de définir une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales pour faire de l'eau de pluie un atout.

Le second axe vise la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la protection du patrimoine naturel.

Le troisième axe du contrat se focalise sur les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé. Cet objectif concerne à la fois la promotion de l'activité agricole locale à bas niveau d'impact pour la ressource en eau, la préservation de la qualité des cours d'eau en poursuivant les investissements prioritaires en assainissement et la protection de la qualité et gestion quantitative des ressources en eau.

Le quatrième axe, voulu comme un fil conducteur, s'attachera à porter auprès des habitants des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour impliquer et faciliter l'appropriation de ces enjeux.

ZOOM TRANSITION

Saint-Louis Agglomération est engagée dans une démarche européenne ambitieuse : le label Cit'ergie. C'est un label européen, basé sur un référentiel de 60 mesures, valorise et audite des collectivités sur la mise en œuvre de leur politique transversale climat-air-énergie. Ce label intègre également tous les enjeux liés à l'eau, l'agriculture et les déchets.

Les actions sur l'énergie, la biodiversité, l'eau, les ressources, les risques, etc., ne forment pas un champ technique à part. Les sujets portés par le PCAET, la démarche Cit'ergie ou le CTEC traversent tous les domaines et tous les projets déjà énoncés. L'engagement écologique n'est pas une compétence de plus, à côté des autres, c'est une volonté de les transformer toutes, au nom d'un nouveau rapport aux ressources, à l'environnement, au monde vivant et aux écosystèmes. Cela vaut en particulier en matière d'urbanisme, de développement économique, de réalisation des infrastructures, dont il s'agit de faire évoluer les modèles pour en limiter les impacts environnementaux.

3) Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous

Avec une population qui augmente de plus de 1% par an et une diversité croissante de ménages et d'attentes, les réponses que devra apporter la Communauté en termes de services collectifs locaux sont multiples.

Santé et accès aux soins, notamment pour les personnes âgées du territoire ; services de la petite enfance et de la jeunesse ; offre sportive et culturelle ; soutien aux initiatives et aux actions bénévoles qui concourent au « vivre ensemble » passant par un soutien au développement de la cohabitation intergénérationnelle ; innovation en matière de nouveaux objectifs collectifs de qualité de vie, comme un « plan alimentaire territorial », ou une « politique de l'arbre », etc.

La Communauté de Saint-Louis Agglomération n'a pas vocation à piloter toutes ces politiques et porter toutes les réponses du territoire dans tous les domaines. Elle souhaite continuer à travailler étroitement avec les communes, au sein du « bloc local ». Mais elle le fera dans le cadre d'une vision d'avenir commune à toutes les parties prenantes.

Cette orientation se traduit par trois priorités :

► Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services :

Cette priorité se décline principalement à travers la diffusion de services décentralisés sur tout le périmètre de l'agglomération : pôles de services communautaires décentralisés, généralisation de la fibre optique, déchetteries décentralisées.

D'autre part, les questions de santé et d'habitat sont traitées à l'échelle de l'ensemble du territoire de SLA dans le cadre de deux plans d'actions :

- un Contrat Local de Santé en cours de lancement dont les deux enjeux essentiels sont, d'une part de rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé, en particulier les médecins généralistes ; d'autre part de réguler la concurrence qui tend parfois à s'instaurer sur le territoire en matière d'offre de soins et d'établissements adaptés aux personnes âgées en dépendance ou grande dépendance, pour permettre un déploiement de proximité partout sur le territoire.
- un Programme Local de Habitat, en cours d'élaboration, qui s'articule autour des 4 orientations suivantes, (elles-mêmes déclinées en 19 actions) :
 - 1) Développer une offre résidentielle abordable en agissant sur la diversification du parc et l'équilibre social du territoire
 - 2) Améliorer la qualité et le fonctionnement du parc de logements existants
 - 3) Garantir l'accès et le maintien au logement pour les publics en difficultés
 - 4) Faire vivre le PLH

De la capacité du territoire et de ses acteurs publics et privés à produire une offre de logements accessibles au plus grand nombre, y compris sur le marché du logement locatif aidé, dépendra en grande partie la cohésion sociale et territoriale de la communauté, mais aussi in fine la pérennité de son développement économique, qui dépend toujours des solutions de logement proposées aux actifs, en particulier les jeunes actifs.

► **Mise en réseau des politiques culturelles, sportives pour une fierté commune :**

Cette mise en réseau pourra concerter les bibliothèques et les lieux-ressources pour la petite enfance (ludothèque, etc.), pour lequel on peut imaginer des offres mobiles à partir des équipements structurants, comme la médiathèque de Sierentz.

Le territoire de la nouvelle communauté a besoin de construire et de cultiver son identité. Elle s'appuiera sur le sport et la culture. Dans ce domaine, il ne s'agit pas en priorité de réaliser de nouveaux équipements, mais de porter ou d'accueillir ensemble des événements culturels, des ambitions sportives, des politiques d'épanouissement et de créativité.

Cette priorité se traduit notamment par la mise en place d'un schéma de développement sportif pour combiner gestion et destination des équipements, animations et évènementiels sportifs qui s'articule autour de 8 axes stratégiques.

► **Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire :**

Il s'agit d'augmenter la compétence linguistique et les compétences professionnelles adaptées aux besoins des employeurs et aux évolutions des technologiques, mais aussi de rapprocher de l'emploi les publics en difficultés.

Les objectifs consisteront à :

- Construire une politique locale d'insertion
- Développer des partenariats de projet avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue et des entreprises, pour développer l'offre du territoire dans le cadre d'une stratégie définie avec eux
- Inciter et accompagner la transformation numérique et les efforts d'innovation des entreprises de l'économie de proximité.

ZOOM TRANSITION

Saint-Louis Agglomération a souhaité soutenir ses communes membres dans leurs projets de transition énergétique et écologique au travers de deux outils efficaces : le fond de concours et la collecte et la valorisation en commun des Certificats d'Economie d'Energie. Cet appui financier pour les communes est attribué pour tous les études et travaux qui améliorent l'efficacité énergétique (éclairage public, véhicules électriques), études et travaux d'installation de production d'énergies renouvelables, études et travaux relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, études et travaux relatifs au développement des mobilités durables, études et travaux pour la rénovation thermique de bâtiments. Cet appui financier de la communauté d'agglomération représente 800 000€ par an de budget soit environ 5 Millions d'euros sur le mandat.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**
[Voir tableaux en annexes 1 et 2](#)

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
 - **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

➡ Les contacts techniques du PTRTE

Saint-Louis Agglomération	Région Grand Est	Etat	Communauté européenne d'Alsace
DANNER Claude Directeur Général des Services T : 03 89 70 90 73 / 06 77 95 72 34 danner.claude@agglo-saint-louis.fr	OULEVEY Pascal Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 pascal.oulevey@grandest.fr	BERTHOLD Gilles Secrétaire général Sous-préfecture de Mulhouse T : 03 89 33 45 22 gilles.berthold@haut-rhin.gouv.fr	BROGLIN Jérémie Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 jeremy.broglin@alsace.eu
WISS Catherine Directrice Générale Adjointe T : 03 89 70 90 72 / 07 85 61 03 03 wiss.catherine@agglo-saint-louis.fr	PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr	BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr	Emma HENRICH Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-président de Territoire. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

EPCI : Président/DGS/DGA de Saint-Louis Agglomération

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Signataires du Pacte :

Saint-Louis Agglomération

Jean-Marc DEICHTMANN
Président

Région Grand Est

Jean ROTTNER
Président

État

Louis LAUGIER
Préfet du Haut-Rhin

Communauté
européenne d'Alsace

Frédéric BIERRY
Président

Annexes

- Tableaux de projets (Annexe 1 et Annexe 2)

Annexe 1

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vivier de projets Structurants et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

Thème associé	Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Budget HT	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir)
Pistes cyclables							
Transition énergétique et écologique	Réalisation du schéma intra communautaire des pistes cyclables	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales à l'échelle des 40 communes de SLA qui prévoit la mise en œuvre de 55 km de liaisons cyclables complémentaires dans son programme 2020 – 2030	2021-2026	12 500 000 €	en partie
Transition énergétique et écologique	Réalisation du schéma intra communautaire des pistes cyclables	Saint-Louis Agglomération	St-Louis / Bartenheim / Brinckheim / Kappelen / Stetten	Desserte cyclable	2021-2024 - phase 2021-2022 = -tronçon 1 (sur 4) - Saint-Louis – Bartenheim la Chaussée	1 160 000 €	OUI
Transition énergétique et écologique	Réalisation du schéma intra communautaire des pistes cyclables	Saint-Louis Agglomération	Leymen	Desserte cyclable	2020-2023	836 100 €	OUI
Transition énergétique et écologique	Réalisation du schéma intra communautaire des pistes cyclables	Saint-Louis Agglomération	Buschwiller / Hégenheim	Desserte cyclable	2020-2023	150 000 €	OUI
Mobilité							
Transition énergétique et écologique	Soutenir et favoriser les actions de promotion des mobilités soutenables	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Développement d'outils d'intermodalité, Soutien aux plans de déplacement inter-entreprises (dans les zones d'activités, plateforme aéroportuaire, etc.), organisation d'évènements grand public (Village des mobilités en septembre, du défi « Au boulot, à l'école, j'y vais autrement ! »), promotion du marquage anti-vol des vélos BICYCODE, maillage des abris vélos sécurisés, etc.	2021-2026	A préciser	NON
Transition énergétique et écologique	Réaliser un schéma de développement et de mobilité "œur d'agglomération"	Saint-Louis Agglomération en partenariat avec RGE, CeA, EAP, Agglo basel	Pôle urbain SLA	Etude en vue de la réalisation d'un schéma de développement et de mobilité en lien avec les partenaires et communes intéressées	2021-2022	350 000 €	OUI
Transition énergétique et écologique	Mise en service d'une ligne de covoiturage spontané à haut niveau de service entre Altkirch et Saint-Louis	Saint-Louis Agglomération en partenariat avec ACTECO3F et la société ECOV	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Mise en service d'une ligne de covoiturage spontané à haut niveau de service pour les trajets domicile-travail sur l'axe Altkirch - Saint-Louis	2021	20 000 €	OUI
Transition énergétique et écologique	Poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques pour la recharge des véhicules personnels	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Depuis le 1er juillet 2018, 25 bornes de recharges sont disponibles : 10 bornes sur le parking relais P+R à la gare de Saint-Louis, 4 autres à Saint-Louis, 3 à Hésingue, une à Village-Neuf, une à Rosenau, une à Hégenheim, une à Buschwiller, une à Hésingue, une à Kembs, une à Bartenheim et une à Sierentz. Saint-Louis Agglomération prévoit de poursuivre le déploiement de ces bornes à court terme, en précisant les besoins des usagers de véhicules électriques (à proximité des collectifs, pôles de services, etc.) Des partenariats avec des opérateurs de mobilité électrique et syndicats d'électricité seront à trouver dans le cadre de l'obligation réglementaire de définition de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public.	2022-2024	400 000 €	NON
Ancrage local de l'économie - zones d'activités							
Ancrage local de l'économie	Réhabilitation des infrastructures des ZA communautaires	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Réhabilitation des infrastructures de ZAC existantes en vue de les adapter au changement climatique (gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation, mobilités actives, sols perméables, gestion rationalisée des stationnements, éclairage public sobre, signalétique, ...)	2021-2026		NON
Ancrage local de l'économie	Aménagement de nouvelles zones d'activités communautaires	Saint-Louis Agglomération	Sierentz, Hésingue, Ranspach-le-Bas et Kembs	Création de zones d'activités à Sierentz, Hésingue, Ranspach-le-Bas La mandature précédente a élaboré une stratégie d'intervention économique dont les actions se poursuivent au cours du mandat actuel, avec notamment le lancement des procédures d'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) de Sierentz, Hésingue, Ranspach-le-Bas et Kembs. Avec la fin de ce plan d'action vient une interrogation à laquelle Saint-Louis Agglomération doit dès à présent commencer à réfléchir : à l'heure de la transition écologique, comment continuer à accueillir de nouveaux acteurs économiques avec un foncier économique disponible de plus en plus rare ? Sierentz : ZAC à haute performance écologique et énergétique	2021-2026	600 000 € pour les études	NON
Ancrage local de l'économie	Poursuite et premières concrétisations du projet Euro3lys	Saint-Louis Agglomération	Hésingue et Saint-Louis	Lancement de la ZAC du Quartier du Lys en 2022 (programmation tertiaire avec site d'enseignement supérieur) et redéfinition de la programmation sur le site du Technoport. Quartier du Lys ZAC à haute performance écologique et énergétique	2021-2026 et au-delà	6M sur le mandat pour le Quartier du Lys - potentiellement 12,2 M sur le mandat pour le Technoport (à confirmer)	NON

Ancrage local de l'économie	Développement du Port de Village-Neuf / Huningue	Syndicat des Ports du Sud-Alsace	Village-Neuf et Huningue	<ul style="list-style-type: none"> La plateforme de Village-Neuf se positionne sur le corridor Rhin-Alpes extrêmement riche en trafic fret à la fois à destination de Bâle et de la Suisse mais également à destination du Bade-Wurtemberg, de la Mer du Nord ainsi qu'à la zone de chalandise du Sud-Alsace. Le projet est un projet transfrontalier par nature : il permettra, en complémentarité avec le port d'Ottmarsheim, de traiter les flux de marchandises internationales en bénéficiant dans les années à venir d'un apport de conteneurs aujourd'hui traités sur le port de Bâle. Le trafic global devrait représenter 30 000 conteneurs en fin de concession. Le projet contribue directement à l'anticipation de la création d'un goulet d'étranglement sur les corridors Mer du Nord-Méditerranée et Rhin-Alpes. Le projet n'est pas une extension du port sur de nouveaux terrains, mais l'aménagement des terrains existants, en les dotant de l'équipement indispensable à tout port : un quai de chargement / déchargement des marchandises. 	2021-2026 et au-delà	17,5 Millions	NON
Empli/formation							
Ancrage local de l'économie	Elaborer un projet partenarial avec les partenaires de l'emploi, de la formation, du monde économique et de l'insertion professionnelle à l'échelle du territoire	Saint-Louis Agglomération et Pôle emploi	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Renforcer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les qualifications des actifs en demande d'emploi ou nouvellement entrant sur ce marché ou très éloignés de l'emploi (exemple : s'inscrire dans la démarche de Service Public de l'insertion et de l'emploi SPIE, renforcer l'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi, mettre en place une "Fabrique de territoire", organiser des événements dédiés à l'emploi et à l'orientation, ...)	2021-2026	non défini	NON
Ancrage local de l'économie	Structurer un projet d'innovation sociale	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Développer un tiers-lieux d'innovation sociale pour contribuer au développement économique du territoire et qui pourra regrouper des lieux de formation, de co-working, d'orientation, de conseils, ...	2021-2026	non défini	NON
Ancrage local de l'économie	Développer une démarche de marketing territorial	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Une démarche de marketing territorial débute par un travail préparatoire visant à mobiliser les principales forces vives de l'attractivité du territoire. Il s'agit de rassembler les principaux acteurs jouant un rôle dans l'attractivité du territoire : collectivités, entreprises, agence de développement, chambres consulaires, etc. Il est essentiel que les principaux acteurs de l'attractivité agissent de concert pour construire une alliance d'acteurs locaux. Après la mobilisation, un travail de diagnostic de la situation sera à mener pour aider à la définition des choix stratégiques et à la mise en place d'un plan d'actions.	2021-2023	50 000 €	NON
Économie ActEco3F							
Transition énergétique et écologique	Accompagner la dynamique d'économie industrielle portée par l'association d'entreprises ACTECO3F	ACTECO3F et Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	En 2021, les premières actions collaboratives de la plateforme vont être déployées dans le cadre de la démarche d'économie industrielle territoriale soutenue par l'ADEME et la Région Grand Est. Elles seront développées par les groupes de travail thématiques (achats, énergie, ressources humaines, environnement et mobilité). Des échanges réguliers sont organisés entre entreprises avec l'appui de Saint-Louis Agglomération et de la Ville de Saint-Louis. Saint-Louis Agglomération est membre du Conseil d'administration de l'Association. La collectivité apporte un soutien technique dans les groupes de travail et aussi un soutien financier pour le fonctionnement de l'association.	2021-2026	100 000 €	NON
Tourisme							
Ancrage local de l'économie	Mise en place d'une stratégie territoriale en matière de tourisme	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	L'élaboration de cette stratégie résulte de la volonté de Saint-Louis Agglomération d'adapter et d'optimiser le potentiel de développement touristique du territoire au regard de sa situation géographique tri nationale, de sa proximité avec la Ville de Bâle, de son accessibilité exceptionnelle (EuroAirport, Rhin, Gare, Axes routiers structurants, ...) et de la diversité de son territoire urbain et rural. Dans un premier temps, un travail de diagnostic de l'offre et de la demande sera réalisé, ainsi qu'un audit fonctionnel et organisationnel du territoire. Puis un travail sur la définition d'un plan de développement pluriannuel sera élaboré. (exemples : développement de la destination vélo).	2021-2026	40 000 €	OUI
Ancrage local de l'économie	Structurer et mettre en tourisme les Véloroutes et Voies Vertes - stratégie tourisme	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	L'ambition est de faire de l'agglomération de Saint-Louis une destination d'excellence pour l'itinérance à vélo en fédérant les acteurs et en qualifiant l'offre. Les investissements doivent mettre en tourisme les circuits des itinéraires phare inscrit au schéma national des Véloroutes et Voies Vertes ou sur ceux bénéficiant de financements INTERREG	2022-2024	A déterminer	NON
Transition énergétique et écologique							
Transition énergétique et écologique	Réduire les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels du territoire : Déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Saint-Louis Agglomération s'engage dans le programme SARE afin d'encourager la démultiplication des actions élémentaires les plus performantes (isolation des combles, isolation des murs, remplacement des systèmes de chauffage, gestion des ponts thermiques, etc.). Cela permettra des gains rapides et à terme, d'éradiquer les passoires thermiques sur le territoire. Saint-Louis Agglomération souhaite également mobiliser tous les acteurs de la rénovation, de l'immobilier et les bailleurs sociaux qui sont sur le territoire afin de partager avec eux les enjeux de la rénovation énergétique des logements et des locaux tertiaires.	2021-2023	250 000 € dont 130 000 € à la charge de SLA	OUI
Transition énergétique et écologique	Construction d'une déchetterie assortie d'une ressourcerie	Saint-Louis Agglomération	Blotzheim	Le projet vise la création d'une nouvelle déchetterie couplée à une ressourcerie dans la partie Ouest de Saint-Louis Agglomération afin de mieux répartir les flux de stockage des déchets ainsi que de permettre le réemploi de certains objets avant leur recyclage visant ainsi une économie circulaire. L'emplacement exact de la déchetterie se situe sur le ban de Blotzheim, en limite de zone industrielle de Hésingue..	2021-2023	3 330 000 €	OUI

Transition numérique									
Usage du numérique	Etude "Diagnostic usages numériques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération"	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Faire un diagnostic des usages et des besoins numériques sur les 40 communes qui constituent le territoire pour établir différents scénarios qui permettront de lancer une véritable politique numérique			deuxième semestre 2021	25 000 €	en phase de démarrage
Usage du numérique	Desserte en fibre optique des ZA communautaires	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Assurer la desserte en fibre optique des ZA en cours d'aménagement ou à aménager par SLA dans les prochaines années car déploiement non prévus par Rosace			2021-2024	779 534 €	OUI
Ancrage local de l'économie	Inciter et accompagner la transformation numérique et les efforts d'innovation des entreprises de l'économie de proximité	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	<p>La collectivité a la possibilité d'accompagner les dynamiques collectives innovantes et digitales de dimension intercommunale. Pour développer ces actions en faveur des entreprises de proximité à l'échelle de Saint Louis Agglomération, la collectivité travaille en partenariat avec les associations de commerçants, les institutionnels en inscrivant un programme d'actions dans les dispositifs de soutien de la Région Grand Est.</p> <p>Le dispositif complet pourra se développer en 3 étapes :</p> <p>Etape 1 : Opérations collectives de mobilisation et de diagnostic à l'échelle de l'Agglomération de Saint-Louis (Séminaire de lancement, Enquête commerçants, Bilan de la dynamique collective, Bilan des solutions logistiques locales, Préconisations pour une stratégie digitale, Accompagnement collectif des entreprises)</p> <p>Etape 2 : Diagnostics numériques individuels des entreprises et aide à l'investissement (dispositif d'aides régionales)</p> <p>Etape 3 : Déploiement d'un investissement de solutions digitales</p> <p>Les étapes 1 et 2 permettront d'évaluer la maturité digitale du territoire et des entreprises. Elles permettront de créer une dynamique autour d'un projet numérique. Une fois cette dynamique créée, nous évaluerons l'opportunité d'engager un investissement utile de type : logiciels, site marchands, application mobiles, outils de travaux collaboratifs « place de marché numérique » locale)</p>			2021-2023	90 000 €	OUI
Usage du numérique	Mise en place d'applications et d'outils web pour diffuser de nouveaux usages numériques en tenant compte des résultats de l'étude diagnostic	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	Diffuser auprès des citoyens, des administrations, des associations, des commerçants, des professionnels de santé, du monde économique,etc. de nouveaux outils/services numériques. Ces outils permettront d'irriguer les 40 communes qui composent le territoire et d'offrir de nouveaux services ou tout simplement un accès facilité à certains services localisés dans les communes les plus peuplées et les plus centrales.			2022-2023	non défini / à affiner selon diagnostic	NON
Développement rural									
Cohésion territoriale et sociale	Actions en faveur du développement rural	Saint-Louis Agglomération	le territoire de Saint-Louis Agglomération	<p>La démarche participative « Ruralité, Agriculture, Territoire » initiée en 2020 a permis de rassembler de nombreux acteurs de la ruralité (agriculteurs, élus, professionnels de l'alimentation, associations, acteurs du tourisme rural) et de recueillir les attentes et "envies d'agir" de chacun. Ces travaux collectifs sont venus utilement alimenter ceux de la Délégation Développement Rural. Une feuille de route émerge dont les principales actions à venir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une offre d'animation et d'hébergement touristique autour des exploitations du territoire (comportant à la fois les aspects d'accueil des scolaires mais également d'accueil des familles et des animations grand public avec les centres d'initiation à la nature et à l'environnement notamment ainsi que l'aspect hébergement) - La valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire (via une mobilisation des structures associatives) - Le développement des débouchés de produits locaux au sein des commerces de proximité existants, ainsi que via la création de commerces multiservices de village - La création d'une « signature » de produit céréalier de l'agglomération. Celle-ci s'intégrerait également dans une démarche de qualité. - La réflexion quant à la production d'énergie à la ferme, via la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de méthanisation - La recherche de filières permettant de valoriser les cultures à bas niveau d'impact (telles que l'herbe, la luzerne, le trèfle, la sylvie, etc.), dont le développement serait notamment intéressant dans le cadre de la protection de la ressource en eau et la lutte contre l'érosion des sols 			2021-2026	600 000 €	NON
Transition énergétique et écologique	Création d'un pôle de services communautaires	Saint-Louis Agglomération	Hagental-le-Bas	Construction d'un nouveau pôle de services destiné à accueillir notamment le service de proximité de l'eau et de l'assainissement secteur Sundgau - ainsi qu'à terme d'autres services à la population. L'aménagement extérieur intègre également une réflexion sur les accès au multi-accueil attenant. Objectif label HQE - niveau passif (périmètre ABF)			2021-2023	2 610 000 €	OUI - concours de maîtrise d'œuvre en cours
Santé									
Cohésion territoriale et sociale	Développement du pôle de Santé de Saint-Louis / Hésingue	Saint-Louis Agglomération	Hésingue et Saint-Louis	La Communauté d'Agglomération va financer divers aménagement de viabilisation pour permettre l'extension du pôle santé actuel autour de la polyclinique de Saint-Louis. Ceux-ci permettront d'étendre le pôle actuel et d'accueillir de nouvelles constructions dans le domaine sanitaire.			2023	2M €	NON

Annexe 2

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vivier de projets Communes pour le territoire à court et plus long terme

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

Thème associé	Intitulé d'opération	Porteur	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir)
	Transformation de la salle de l'ancien Conseil	Saint-Louis Agglomération	Pôle de proximité de Sierentz			OUI
	Mise en conformité	Saint-Louis Agglomération	Centre Nautique Toboggan			OUI
Transition énergétique et écologique	Eclairage LED et subaquatique	Saint-Louis Agglomération	COSEC et piscines			OUI
	Rénovation système d'ozonisation	Saint-Louis Agglomération	Piscine à Village-Neuf			OUI
Transition énergétique et écologique	Pépinère d'entreprises Saint-Louis / Bâtiment HOLO 3	Saint-Louis Agglomération	Saint-Louis	Rénovation de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques	2021	200 000 €
Transition énergétique et écologique	Remplacement réseau d'assainissement à Rantzwiller	Saint-Louis Agglomération	Rantzwiller	Remplacement des réseaux unitaires et création en parallèle de réseaux d'eaux usées strictes	2021-2022	506 015 €
Transition énergétique et écologique	Remplacement réseau d'assainissement à Koetztingue	Saint-Louis Agglomération	Koetztingue	Remplacement des réseaux unitaires et création en parallèle de réseaux d'eaux usées strictes	2021-2022	135 278 €
Cohésion territoriale et sociale	Mise en conformité EHPAD Lertzbach	Saint-Louis Agglomération	Saint-Louis	Mise en conformité de l'ascenseur, de l'éclairage, des circulations internes et des cuisines de l'EPHAD	2021-2022	108 000 €
Transition énergétique et écologique	Rénovation globale de la toiture de l'école maternelle Jeanne d'Arc	Ville de Blotzheim	Blotzheim	Rénovation complète de la toiture de l'école suite à d'importantes infiltrations: - Mise en place d'un échafaudage - Dépose et remplacement des panneaux photovoltaïques (origine des infiltrations) - Dépose et évacuation en centre de tri des tuiles, des lattes/planches, des zingueries/gouttières/tuyaux de descente/dauphins o Remplacement à neuf des éléments déposés - Remplacement de bois de charpente abîmé et renforcement de la charpente	début travaux: 09/08/2021 / fin travaux: 29/10/2021	OUI
	Rénovation complète de la toiture du Foyer Saint-Léger	Ville de Blotzheim	Blotzheim	Remplacement complet de la couverture en tuiles, de la zinguerie et des habillages des rives: - Mise en place d'un échafaudage - Dépose et évacuation en centre de tri des tuiles, des lattes/planches, des zingueries/gouttières/tuyaux de descente/dauphins - Fourniture et pose d'un écran sous toiture	début travaux: 01/10/2021 / fin travaux: 31/12/2021	OUI devis signé
	Ravalement de façade du foyer Saint-Léger	Ville de Blotzheim	Blotzheim	Ravalement de 3 façades du bâtiment suite à l'extension de ce dernier pour une mise en accessibilité: - Mise en place d'un échafaudage - Dépose et évacuation de crépi existant - Lavage à haute pression des façades	1er semestre 2022	OUI
Transition énergétique et écologique	Mise aux normes éclairage public	Ville de Blotzheim	Blotzheim		2021	OUI
	ECOLE	Mairie de Buschwiller	Buschwiller	Ecole comprenant 2 salles de classe, sanitaires, hall	09/2021 - 09/2022	OUI
	Création d'une voie verte - rue de Hésingue	Mairie de Buschwiller	Buschwiller		2020	OUI

Cohésion territoriale et sociale	Travaux de restructuration des bâtiments communaux	COMMUNE DE GEISPITZEN	GEISPITZEN : bâtiment école Angle rue de l'église / rue de la Libération	Restructuration des bâtiments communaux pour proposer une école maternelle aux normes et capable d'accueillir la population grandissante du RPI et des dérogations scolaires	2022	NON
Transition énergétique et écologique	Canopée urbaine - îlots de chaleur fontaine	Ville de Huningue	rue du port	résorption des îlots de chaleurs	hivers 2022	OUI
Transition énergétique et écologique	travaux de toiture avec isolation des combles - Bloc Poste	Ville de Huningue	rue Abbatucci	remplacement toiture avec isolation des combles		OUI
Transition énergétique et écologique	Bornes ordures ménagères enterrées - Programme 2021	Ville de Huningue	à définir	remplacement des enclos poubelles par bornes enterrées	2ème semestre 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	dépollution site "But"	Ville de Huningue	à côté aire d'accueil GDV	évacuation des gravats pollués sur le site de stockage de la ville	ème semestre 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	réhabilitation rue de la Pyramide	Ville de Huningue	Rue de la Pyramide	remplacement anciennes lampes energivores par Leds	printemps 2022	OUI
Préservation du patrimoine	calvaires	Commune de Knoeringue	commune de knoeringue	refection de plusieurs calvaires ainsi que des éléments du patrimoine (église, etc...)	Fin 2021 à fin 2022	OUI
Transition énergétique et écologique	RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT-MAIRIE - ECOLE	COMMUNE de Liebenswiller	4 rue de Leymen 68220 LIEBENSWILLER	Travaux d'isolation et implantation d'un nouveau système de chauffage du bâtiment école/mairie	Etudes : 2022 Travaux : 2023	NON
Ancrage local de l'économie	REHABILITATION DU CENTRE DU VILLAGE	COMMUNE de Liebenswiller	1 rue d'Oltingue 68220 LIEBENSWILLER	Rachat (adjudication) par la commune du restaurant "Aux Cèpes des Vignes" situé au centre du village en février 2021 en collaboration avec l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Alsace) puis études sur le potentiel du site	Achat du bâtiment : 2021 Etudes : 2022 Travaux : 2023	NON
	Aménagement d'un cheminement doux cycles-piétons	Commune de Ranspach-le-Bas	Ranspach-le-Bas	Mise en sécurité des cycles et piétons tout le long de la RD419, route à grande circulation	15 mai au 31 juillet 2021	OUI
	Réaménagement de l'atelier communal	Commune de Ranspach-le-Bas	Ranspach-le-Bas	Création d'un nouvel atelier dans l'ancien dépôt des pompiers, avec Salle de douche et changement de l'ancienne chaudière Fioul, en chaudière pelets	2022	NON
	Coffrets éclairage public	Commune de Ranspach-le-Haut	Extérieur	Remplacement des coffrets obsolètes de contrôle d'éclairage public permettant de réduire davantage l'éclairage public	2022	NON
	Piste cyclable	Commune de Ranspach-le-Haut	?			NON
	Aménagement de l'accès à la chapelle et création de places de parking	Commune de Rantzwiller	Rantzwiller	Dans la continuité de la réhabilitation de la chapelle du Klingelberg, il est proposé d'aménager son accès et de créer des places de parking à l'aide d'un revêtement de sol perméable laissant s'infiltrer l'eau au plus près de son point d'impact au lieu de la mise en place de bitume (ruissellement et lessivage des polluants vers les cours d'eau)	automne 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Achat de nouveaux candélabres	Commune de Rantzwiller	Rantzwiller	Equipement de nouveaux candélabres rue de Mulhouse avec éclairage LED	2021-2022-2023	OUI
	Création de pistes cyclables	Rosenau	dans le village	créer des pistes cyclables dans le village pour développer les déplacements doux du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest	2021-2026	OUI
	Extension du jardin pédagogique	Rosenau	rue de Bartenheim	extension du jardin pédagogique par l'achat d'un terrain rue de Bartenheim	2021	OUI
	Voie verte - rte du SIPES	Rosenau	route du SIPES		2020	OUI
	Création piste cyclable - rue du ruisseau	Rosenau	rue du ruisseau		2021	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Rénovation et modernisation du Théâtre/Cinémas LA COUPOLE	Ville de Saint-Louis	2 – 4 Croisée des Lys, 68300 SAINT-Louis	Avec près de 20 années d'exploitation, LA COUPOLE doit subir un programme d'investissement de rénovation et de modernisation pour maintenir l'attractivité de l'équipement culturel.	2021 - 2023	OUI
Transition énergétique et écologique	Reconstruction de l'Espace Loisirs	Ville de Saint-Louis	56 Rue du Dr Marcel Hurst, 68300 SAINT-Louis	Les travaux permettront de créer un établissement public fonctionnel, aux normes thermiques actuelles et d'accessibilité avec une identification efficace de chacune des activités de cet établissement. L'aspect fonctionnel du nouveau bâtiment permettra de mutualiser un certain nombre de moyens entre le périscolaire, le multi-accueil et le Centre Socio-Culturel.	2021 -2024	OUI

Usage du numérique	Création d'une boucle en fibre optique et déploiement de la vidéo protection (phase 2)	Ville de Saint-Louis	Ville	La Ville de Saint-Louis s'est positionnée ambitieusement dans la dynamique numérique avec la mise en place d'une infrastructure très haut-débit qui reliera l'ensemble de nos bâtiments municipaux et à déployer la vidéo protection sur le ban communal de Saint-Louis	2021 - 2023	OUI
Transition énergétique et écologique	TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET D'ACCESSIBILITÉ PMR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE WIDEMANN	Ville de Saint-Louis	1 Rue Alexandre Lauly, 68300 Saint-Louis	Travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité PMR	2021 - 2023	OUI
Transition énergétique et écologique	Rénovation thermique de niveau BBC et modernisation du gymnase municipal	Ville de Saint-Louis	8 Rue Saint-Exupéry, 68300 Saint-Louis	La rénovation thermique et la modernisation du gymnase municipal permettront de réduire les consommations de chauffage, une mise aux normes de la sécurité incendie (SI) et de l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).	2021 - 2023	OUI
	Aménagement d'un local à l'ARCHE	Ville de Saint-Louis	17 rue du Dr Hurst 68300 Saint-Louis	Aménagement de locaux supplémentaires qui permettra l'accueil de personnes supplémentaires.	2021 - 2023	OUI
Transition énergétique et écologique	Remplacement menuiseries extérieures de l'école maternelle	Ville de Saint-Louis			2021	OUI
	Piste cyclable - rue des Acacias	Ville de Saint-Louis	rue des acacias		2020	OUI
Transition énergétique et écologique	Panneaux photovoltaïques - EHPAD	Ville de Saint-Louis	EHPAD		2020	OUI
Transition énergétique et écologique	Rénovation thermique de l'école Louis Armand	Ville de Saint-Louis			2020	OUI
Transition énergétique et écologique	Remplacement des menuiseries de l'école Galilée	Ville de Saint-Louis			2020	OUI
	Aménagement de la gravière Sandgrube	Ville de Sierentz	Sierentz	Aménagement de la gravière en zone de loisirs avec sentier d'interprétation (non baignable) Plan de gestion en raison de la proximité d'un site de lindane	Fin 2021	OUI
Préservation du patrimoine	Reconstruction de la roue du Moulin au domaine Haas	Ville de Sierentz	Sierentz	Reconstruction à l'identique de l'ancienne roue à augets en bois avec adjonction d'une picoturbine selon étude de faisabilité Coût 42 000 € HT	Eté 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Remplacement de luminaires par des LED éclairage public	Ville de Sierentz	Sierentz	Remplacement par des LED sur l'éclairage public sur 29 points lumineux Coût 35 000 € HT	Eté 2021	OUI
Usage du numérique	Socle numérique	Ville de Sierentz	Sierentz	Appel à projet pour un socle numérique à l'école élémentaire : 11 classes dont 8 éligibles. Acquisition de PC portables + raccordement internet Coût 22 900 € HT	Eté 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Chaudière du centre de secours	Ville de Sierentz	Sierentz	Remplacement d'une chaudière fioul au centre de secours par une chaudière gaz Coût 20 000 € HT	Eté 2021	OUI
	Travaux stand de tir	Ville de Sierentz	Sierentz	Travaux d'amélioration au stand de tir 50 m avec réceptacle de récupération de balles et dépollution du sol Coût 84 000 € HT	Eté 2021	OUI
Préservation du patrimoine	Pignon grange	Ville de Sierentz	Sierentz	Réfection du pignon d'une grange avec colombages	Eté 2021	OUI
	Halle couverte marché	Ville de Sierentz	Sierentz	Construction d'une halle couverte pour le marché Coût 200 000 € HT	2022-2023	NON
	Salle de musique	Ville de Sierentz	Sierentz	Construction d'une salle de musique Coût estimé 1 million d'euros HT	2022-2023	NON
Cohésion territoriale et sociale	Gare active	Ville de Sierentz	Sierentz	Aménagement d'une gare active dans le cadre de IBA Coût estimé environ 130 000 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement annuel	2022-2023	NON
Transition énergétique et écologique	Chaufferie biomasse	Steinbrunn-le-Haut	STEINBRUNN-LE-HAUT	Chaufferie pour deux bâtiments	2021	OUI
	Bassin de rétention	Steinbrunn-le-Haut	STEINBRUNN-LE-HAUT		2021-2025	NON
	Sentiers découverte	Steinbrunn-le-Haut	STEINBRUNN-LE-HAUT		2022-2026	NON

Transition énergétique et écologique	Eclairage LED's	Steinbrunn-le-Haut	STEINBRUNN-LE-HAUT		2021	OUI
	Hangar de stockage (p/chaufferie biomasse)	Steinbrunn-le-Haut	STEINBRUNN-LE-HAUT		2022	OUI
	Rénovation de l'école maternelle	Commune d'UFFHEIM	5 rue du Moulin	Transformation du bâtiment actuellement occupé par une micro-crèche en salles de classe maternelle	Courant 2022	NON
Transition énergétique et écologique	Luminaires du terrain de pétanque	Pétanque club Village-Neuf	Village-Neuf	remplacement des mats et luminaires (LED)	2022	NON
Cohésion territoriale et sociale	Citystade	Commune de Village-Neuf	plaine sportive	réalisation d'un Citystade et équipements sportifs	2022 / 2023	NON
Cohésion territoriale et sociale	Club House du Riverhin	Commune de Village-Neuf	Riverhin	création d'une salle de convivialité pour les clubs du Complexe Sportif RiveRhin	2022 / 2024	NON
Cohésion territoriale et sociale	Parcours historique	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf centre	Parcours historique ayant pour but de faire découvrir aux visiteurs le patrimoine architectural et naturel de notre village à l'aide d'un plan interactif et de bornes explicatives	2021 à 2022	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Création du sentier pédagogique	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf	Création d'un sentier pédagogique dans un intérêt éducatif pour les écoles, pour la préservation de la faune et flore, pour améliorer le cadre de vie, sensibilisation environnementale	Fin 2021 - début 2022	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Construction d'une nouvelle crèche	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf	Construction d'une nouvelle crèche et création de places supplémentaires	Juillet 2022 - oct 2023	OUI
Transition énergétique et écologique	Etude de rénovation des bâtiments communaux	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf	- Etude dans le but d'améliorer la consommation énergétique (écoles, périscolaire, maison communale, hangar municipal) - Rénovation	2022	NON
	Changement du sol au niveau du cimetière	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf	Passage d'un terrain avec herbes en une surface perméable ne nécessitant pas d'entretien	2021	NON
Cohésion territoriale et sociale	Mise en place d'un nouvel espace vert devant le presbytère+aménagement d'un parking	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf	Mise en place d'un square, élimination du macadam devant le presbytère... / aménagement d'un parking centre	2021	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Concept du péri accolé à un Ehpad	Commune de Village-Neuf	Village-Neuf	Construction d'un nouvel Ehpad par CEA / ajout d'un bâtiment mixte intergénérationnel par la commune	2022 - 2025	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Socle numérique écoles	Sivom Wahlbach-Zaessingue	Ecole Zaessingue	Plan de relance - socle numérique école élémentaire	01/07/2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Eclairage public LED	Commune de Wahlbach	Wahlbach	Mise en place du LED	01/10/2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Création chaudière presbytère	Mairie de Koetzingue	Koetzingue	Remplacement de la chaudière fuel par du pellets	2022	OUI/Devis en cours
Transition énergétique et écologique	Création des luminaires de la salle Edouard Kessler	Mairie de Koetzingue	Koetzingue	Remplacement des luminaires par du leds	2022	OUI/Devis en cours
	Création de cheminées de la maison du Dorfhus	Mairie de Koetzingue	Koetzingue	Remplacement de deux cheminées pour permettre une meilleurs combustion	2022	Devis
	Mise en place d'un point Multi-service	Mairie de Koetzingue	Koetzingue	Création d'un point de vente multi-service, isolation, fenêtre	2021-2022	OUI/2022
Transition énergétique et écologique	Modernisation de l'éclairage public	Commune de Leymen	Leymen	Remplacement de l'existant par de l'éclairage Led	2ème semestre 2021- Fin 2021	OUI
	Création d'un sentier pédestre et d'un parcours santé	Commune de Leymen	Leymen	Ce sentier, longeant la rivière, sera accessible aux familles pour des activités extérieures de proximité ainsi qu'aux séniors avec la mise en place d'aménagements adaptés. Un balisage mettra en valeur la diversité de la faune et de la flore.	2ème semestre 2021- Juin 2022	OUI
Transition énergétique et écologique	Rénovation mairie	Commune de Magstatt-le-Haut	1, rue de France	Remplacement des fenêtres et de la porte de la mairie	01/06/2021	OUI

Ancrage local de l'économie	Point de vente - Boulangerie	Commune de Magstatt-le-Haut	1, rue Clémenceau	Achat d'un chalet ou rénovation d'un local existant pour mise à disposition	01/06/2021	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Sentier communal	Mairie Magstatt-le-Bas	Rue Charles Zumstein vers rue d'Uffheim	Restauration d'un ancien sentier communal afin de sécuriser le déplacement des piétons	Été 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Menuiseries extérieures local commercial	Mairie Magstatt-le-Bas	10 rue d'Uffheim	Remplacement des menuiseries extérieures	Été 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Toiture local commercial	Mairie Magstatt-le-Bas	10 rue d'Uffheim	Remplacement de la toiture	Été 2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Panneaux photovoltaïques	Mairie Magstatt-le-Bas	2 rue des menuisiers	Installation panneaux sur le hangar en face de la mairie	2022/2026	NON
	Réhabilitation école maternelle	Mairies des deux Magstatt	8 rue d'Uffheim	Réhabilitation école maternelle	2022/2026	NON
Cohésion territoriale et sociale	Création d'un dojo	Mairie de Hagenthal-le-Bas	Hagenthal-le-Bas	Création d'un dojo	Début : 01.09.2021 Fin : 01.09.2022	OUI
Transition énergétique et écologique	Rénovation de la salle polyvalente	Mairie de Hagenthal-le-Bas	Hagenthal-le-Bas	Rénovation énergétique et sécurité	Début : 01.09.2022 Fin : 01.09.2023	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Plateau multisport	Mairie de Hagenthal-le-Bas	Hagenthal-le-Bas	Création d'un plateau multisport	Début : 01.09.2021 Fin : 01.12.2021	OUI
Transition énergétique et écologique	Rénovation clubhouse en salle des fêtes	Commune de Wentzwiller	Wentzwiller	Mise aux normes de l'ancien club house du football	2021/2022	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Agrandissement école primaire	Commune de Wentzwiller	Wentzwiller	Agrandissement d'une salle de classe	2021/2022	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Création Périscolaire	Commune de Wentzwiller	Wentzwiller	Modification de l'appartement de direction en Périscolaire	2022/2023	OUI
Cohésion territoriale et sociale	Rénovation ancienne agence bancaire en mairie	Commune de Wentzwiller	Wentzwiller	Modification de l'agence bancaire en Mairie	2022/2023	OUI
Transition énergétique et écologique	Arrosage automatique au niveau du stade	Commune de Hégenheim	Hégenheim	Récupérateur eau de pluie pour arrosage des terrains	2021/2022	OUI
	Toiture du CCS	Commune de Hégenheim	Hégenheim	Rénovation du dôme du CCS	2021/2022	OUI
Usage du numérique	Ecole - Installation d'écrans tactiles	Commune de Hégenheim	Hégenheim	Ecole numérique	2021/2022	OUI
Transition énergétique et écologique	Chaufferie - Bâtiment de la Mairie	Commune de Hégenheim	Hégenheim	Acquisition d'une nouvelle chaudière	2021/2022	OUI
Préservation du patrimoine	Réhabilitation du caveau du presbytère	Commune de Schlierbach	Schlierbach		2021	OUI